

24 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 septembre 2004

Plan fédéral de Développement durable 2004-2008

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, et de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le Plan fédéral de Développement durable 2004-2008.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, et de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le Plan fédéral de Développement durable 2004-2008.

Il s'agit du deuxième plan fédéral de développement durable. Le gouvernement y détermine les lignes de force de la politique de développement durable au cours de la période 2004-2008. La version définitive du plan fait suite à une large consultation de la population et du secteur. Plus de 6000 avis et réactions sur l'avant-projet ont été formulés et pris en compte. Le développement durable implique que, lors de chaque choix, les aspects économiques, écologiques et sociaux soient mis en équilibre. Le nouveau plan fédéral en matière du développement durable a choisi six thèmes prioritaires: la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faire face aux conséquences du vieillissement de la population, limiter les dangers pour la Santé publique, la gestion responsable des ressources naturelles, la limitation des changements climatiques par une utilisation plus intensive de l'énergie propre et une amélioration du système de transport. Ces thèmes sont concrétisés dans 31 actions. Pour ce plan, la secrétaire d'État Els Van Weert souhaite que le gouvernement joue un rôle moteur. Elle appelle donc ses collègues ministres et les différents départements à une " durabilisation " de la politique, allant de l'utilisation des moyens de mobilité durables jusqu'à l'achat des matériaux durables. Elle-même envisage de mettre sur pied un système de gestion environnementale, centré sur la durabilité et fera effectuer un audit environnemental. En outre, le gouvernement encourage l'entreprise sociale, travaille au développement du système du tiers-investisseur et voudrait changer les modes de consommation et de production actuels au profit des produits durables. Le plan est disponible à www.plan2004.be. Il peut aussi être obtenu sous forme non électronique auprès du SPP développement durable, 8ème étage, Boulevard Roi Albert II 9, 1210 Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe